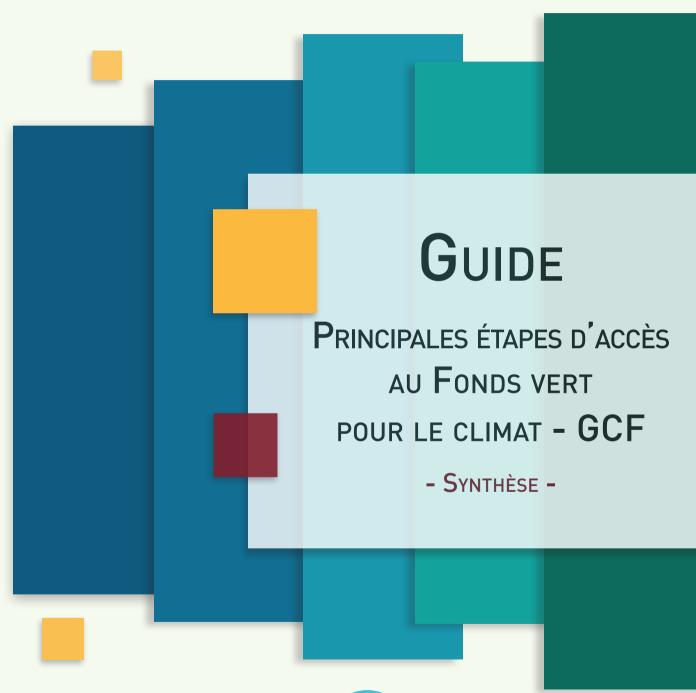


RÉPUBLIQUE TUNISIENNE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA FINANCE CLIMAT









RÉPUBLIQUE TUNISIENNE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA FINANCE CLIMAT

GUIDE

Principales étapes d'accès au Fonds vert pour le climat - GCF

- SYNTHÈSE -

Tunis, mars 2019

Le présent « Guide des principales étapes d'accès au Fonds vert pour le climat de la Tunisie - Synthèse » a été élaboré dans le cadre du projet Readiness-Tunisie, financé par le GCF, mis en œuvre par l'OSS et coordonné par le point focal national au Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE) - Tunisie.

Destiné aux différents niveaux d'acteurs concernés par l'accès aux financements de l'action pour le Climat, ceux du GCF en particulier, ce document puise son contenu dans le « Guide des principales étapes d'accès au Fonds vert pour le climat - GCF ».

Nos remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et en particulier :

M. Chokri MEZGHANI: Responsable du projet Readiness Tunisie

M. Kamel DJEMOUAI : Réalisation de la version complète du quide

M. Yadh LABANE : Réalisation de la Synthèse du guide

MM. Abdoulkarim BELLO et Nabil HAMADA: Relecture

Mmes Lilia BENZID et Olfa OTHMAN : Suivi des travaux d'édition et conception graphique

© Observatoire du Sahara et du Sahel, 2019

Guide des principales étapes d'accès au Fonds vert pour le climat (GCF) - Synthèse\Yadh LABANE. _ MALE, OSS : Tunis, 2019. _ 39 pages.

ISBN: 978-9938-933-20-8

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	5
Introduction	7
Brève revue du contexte national tunisien	8
Ce qu'il faut connaitre sur le Fonds vert pour le climat - GCF	9
1- Genèse du GCF	10
2- Objectifs	10
3- Gouvernance	11
TUNISIE : COMMENT S'ENGAGER AVEC LE GCF ?	13
1- Mettre en place une Autorité Nationale Désignée (AND)	14
2- Choisir une entité accréditée pour exécuter les projets	15
3- Architecture de fonctionnement du GCF	16
4- Programme pays de la Tunisie	16
COMMENT FAVORISER UNE VÉRITABLE APPROPRIATION PAR LE PAYS ?	17
1- Les objectifs du mécanisme de non-objection	18
2- Une architecture adaptée au contexte national	18
3- Une proposition de mécanisme de non-objection en cours d'approbation	18
QUEL EST LE CADRE STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT DU GCF ?	19
1- Domaines d'interventions prioritaires	20
2- Instruments Financiers	21
3- Comment le GCF alloue-t-il ses Ressources ?	21
4- Critères d'investissement du GCF	22
COMMENT LE GCF GÈRE-T-IL LES RISQUES ET LES ASPECTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ?	25
1- Des Normes fiduciaires pour une utilisation saine des ressources	26
2- Des Normes Socio-Environnementales pour limiter les dommages sur les pet les écosystèmes	
3- Une Politique de Genre pour garantir une équité et une égalité des sexes	27
4- Appréhender les risques pour améliorer la gestion des Projets/Programme	s 27
5- Suivi-Evaluation des activités des Projets/Programmes	28

Quel est le cycle d'un projet/programme ?29	1
1- Les étapes d'un cycle de Projet au GCF30	l
2- Les délais d'un cycle de projet/programme du GCF	
QUELS SONT LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR FACILITER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS DU GCF?33	}
1- Programme de préparation (READINESS)	
2- Facilité pour la Préparation d'un Projet (PPF)34	
3- Facilité pour le secteur privé	
Annexe 1 Composition de l'Autorité Nationale Désignée (AND) de la Tunisie auprès du GCF36)
Annexe 2 Le processus d'accréditation en quelques chiffres	1
Annexe 3 Le GCF en quelques chiffres	

AVANT PROPOS

La Tunisie est parmi les pays les plus vulnérables et sensibles aux changements climatiques dans la région méditerranéenne et nord-africaine. Une menace de plus en plus pesante sur son développement socio-économique et sur la durabilité de ses ressources et écosystèmes naturels.

Convaincue de la nécessité de participer à l'effort global, la Tunisie s'est engagée volontairement à contribuer à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique, en annonçant d'ambitieuses réductions d'émissions de GES dans sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN, 2015), appuyant ainsi l'Accord de Paris sur le Climat.

Ses efforts et contributions sont pour une bonne partie conditionnés par l'appui et l'assistance de la communauté internationale en matière de finances, de transferts de technologies et de renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Mais ils sont aussi, pour une partie conséquente, pris dans le cadre d'efforts nationaux propres.

La Tunisie est éligible à l'ensemble des fonds et sources de financement pour la lutte contre les changements climatiques, qu'ils soient dans le cadre de la Convention sur les Changements Climatiques (Fonds vert pour le climat, Fonds d'Adaptation,...) ou bien en dehors (Fonds d'Investissement Climat,...). Mais à l'instar des autres pays en développement, la Tunisie fait face à des difficultés liées à la disponibilité et à l'accessibilité de la finance climat et aussi à un manque de capacités pour appuyer ses efforts d'atténuation et d'adaptation, notamment ceux identifiés et planifiés dans la CPDN.

En bénéficiant de l'appui préparatoire (Readiness) du GCF, pour les domaines 1 et 2 ; à savoir : l'appui à l'Autorité Nationale Désignée/Point Focal National (AND/PFN) et à la Programmation Pays, la Tunisie entame son processus d'accès aux financements du GCF.

L'une des premières actions devant lui paver le chemin est la compréhension la plus claire possible des règles, procédures et conditions d'accès aux ressources du GCF. Ceci consiste en l'élaboration d'un guide décrivant les principales étapes nécessaires pour accéder aux financements du GCF, en tenant compte du contexte et des spécificités de la Tunisie.

Le présent document est une synthèse du « Guide descriptif des principales étapes d'accès au Fonds vert pour le climat de la Tunisie » qui a été élaboré dans le cadre de l'appui préparatoire exécuté par l'Observatoire du Sahara et du Sahel pour le compte du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (Direction Générale de l'Environnement et Qualité de la Vie), Point Focal National du GCF.

Destiné à l'ensemble des partenaires et acteurs des changements climatiques en Tunisie, il permettra au lecteur de se familiariser avec les procédures et règles du GCF, ainsi qu'avec les dispositifs pouvant structurer, réguler et gouverner les activités liées au GCF au niveau national.

Cette synthèse est un outil dynamique devant être revu et actualisé à la lumière du guide dont elle est tirée, selon les développements et les nouveautés qui résulteraient des travaux et décisions du Conseil d'administration du GCF.

NTRODUCTION

La Tunisie a signé la Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1992 à Rio de Janeiro, et l'a ratifiée en juillet 1993. Elle a également signé et ratifié le Protocole de Kyoto en juin 2002.

En tant que pays partie à la CCNUCC, la Tunisie a soumis en 2014 sa 2° communication nationale (http://unfccc.int/resource/docs/natc/tunnc2.pdf). Sa 3° communication nationale est en cours de finalisation. De même, elle a procédé à l'élaboration de son premier rapport biennal en 2014. Plus récemment, la Tunisie a signé l'Accord de Paris sur le climat lors de la 21ème Conférence des Parties (CdP), en décembre 2015 à Paris, et l'a ratifié en novembre 2016.

En août 2015, la Tunisie a soumis sa Contribution Déterminée au niveau National¹ (CDN, en anglais : Nationally Determined Contributions-NDC) au titre de l'Accord de Paris. Dans ce cadre, la contribution inconditionnelle de la Tunisie correspond à une baisse de son intensité carbone de 13% en 2030 par rapport à celle de l'année de base 2010. Quant à sa contribution conditionnelle, sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires, elle permettrait une baisse additionnelle de 28%. La baisse totale de son intensité carbone serait alors de 41 %.

Les besoins financiers additionnels pour mettre en œuvre cette CDN tunisienne sont aux environs de 20 milliards US\$. L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) nécessiterait la mobilisation de près de 18 milliards US\$ alors que les coûts incrémentaux des mesures d'adaptation aux changements climatiques s'élèveraient à environ 2 milliards de US\$.

La Tunisie est éligible à plusieurs fonds et sources de financement climat, ceux dans le cadre de la CCNUCC (Fonds vert pour le climat (GCF), Fonds d'Adaptation,...), de la coopération multilatérale (Fonds d'Investissement Climat, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, PNUD, FAO,) et de la coopération bilatérale comme la GIZ, l'AFD etc.

L'engagement de la Tunisie avec le Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund (GCF) en anglais) est perçu comme étant une opportunité d'accéder à des ressources en vue de financer la mise en œuvre de sa « Stratégie Nationale sur les Changements climatiques » (SNCC) et la réalisation de sa CDN.

Dans ce contexte, la Tunisie a bénéficié du soutien du GCF à travers le projet « Climate Readiness ». Ce projet lui permettra de renforcer ses capacités institutionnelles afin de bénéficier des opportunités de financement au titre du GCF.

¹ http://www4.unfccc.int/submissions/indc/Submission%20Pages/submissions.aspx

Brève revue du contexte national tunisien

Des enjeux spécifiques aux changements climatiques en Tunisie

On distingue quatre enjeux spécifiques majeurs pour la Tunisie. Les changements climatiques attendus seraient de nature à les exacerber :

- Une forte dépendance aux énergies fossiles ;
- La rareté de l'eau :
- La vulnérabilité de la frange littorale ;
- Une vulnérabilité des populations les plus démunies notamment des régions intérieures du pays.

Le défi de l'énergie au centre d'un ensemble d'études sectorielles/stratégiques

Le domaine de l'énergie a bénéficié d'un ensemble d'études sectorielles et stratégiques

Etudes stratégiques

- Etude stratégique sur le développement des énergies renouvelables en Tunisie (2004);
- Etude stratégique sur le développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie en Tunisie (2005);
- Système d'information sur la maîtrise de l'énergie et l'environnement (2006).

Etudes sectorielles

- Etude sur « le développement de la cogénération et la trigénération en Tunisie » ;
- Etude sur « le développement de la maîtrise de l'énergie dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche » ;
- Etude sur « la rénovation thermique et énergétique des bâtiments existants en Tunisie » ;
- Etude sur « la production d'électricité renouvelable à l'horizon 2030 ».

Une réflexion stratégique intéressante sur l'adaptation aux changements climatiques

La Tunisie a bénéficié d'une collaboration fructueuse qui a appuyé plusieurs processus de réflexions stratégiques sur l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques :

- 2004-2007 : Une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques de l'agriculture, des ressources en eau et des écosystèmes ;
- 2006-2008: Une stratégie d'adaptation aux changements climatiques du système de la santé;
- 2004-2010 : Une stratégie d'adaptation de la frange littorale face à une élévation accélérée du niveau de la mer ;
- 2008-2010 : Une stratégie d'adaptation aux changements climatiques du secteur du tourisme.

Ces initiatives ont certes permis d'améliorer l'état des connaissances sur les vulnérabilités et les mesures d'adaptation aux changements climatiques, néanmoins l'appropriation et l'ancrage institutionnel, la mise en œuvre et l'intégration dans les plans de développement accusent un retard.

Une Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques (SNCC)

Dans la perspective de mettre en cohérence l'ensemble des initiatives en cours, la Tunisie a élaboré en 2012, sa Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques. Son objectif est d'une part de réduire les risques liés aux changements climatiques et d'autre part de juguler les enjeux liés à son approvisionnement énergétique. L'enjeu principal de cette stratégie réside également dans son intégration dans les plans de développement nationaux.



CE QU'IL FAUT CONNAITRE SUR LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT - GCF

Le GCF est une entité opérationnelle du mécanisme financier rattaché à la Convention Cadre des Nations unies sur les Changement Climatiques (CCNUCC). Il a été créé lors de la 16° conférence des parties (CdP) de la CCNUCC, tenue à Cancun (Mexique) en décembre 2010.

Il constitue actuellement le principal et le plus important Fonds dédié au climat, pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris sur le Climat (Décembre 2015).

Il est principalement dédié aux pays en développement, et plus particulièrement aux Pays les Moins Avancés (PMAs), aux Etats Insulaires en Développement (EIDs) et aux Etats Africains (EAs).

1- GENÈSE DU GCF

Quelques dates clés qui constituent la genèse du GCF :

- 2009, Le GCF a été proposé pour la première fois à la 15° CdP à Copenhague (Danemark) ;
- 2010, Le GCF est officiellement établi à Cancun (16ème CdP);
- 2011, L'instrument de base du GCF a été adopté à Durban (17e CdP): "Le Fonds sera désigné comme l'entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC [...] et rendra des comptes et fonctionnera sous la direction de la CdP".
- 2013,
 - Nomination de sa première directrice exécutive, Mme Héla Cheikhrouhou;
 - Etablissement de son siège permanent à Songdo, en République de Corée du Sud :
 - Election des membres permanents de son Conseil d'administration avec une représentation équilibrée entre pays développés et pays en développement.
- **2013 2014,** Décisions lors des réunions du Conseil d'administration de rendre le GCF opérationnel ;
- 2014, Mobilisation initiale des ressources du GCF à travers des promesses pour plus de 10 milliards US\$ pour la période 2014-2018
- Mars 2015,
 - Prise des premières décisions de financements de projets par le GCF lors du Conseil d'administration qui s'est tenu en Zambie ;
 - Accréditation d'une première série d'entités pour l'accès direct au GCF.
- 2016-2017-2018, Poursuite de la mise en place opérationnelle du GCF.

2- OBJECTIFS

Le GCF a pour principaux objectifs de :

- Promouvoir un « changement de paradigme : à savoir changement vers des trajectoires de développement à faible émission et résistantes au climat en accordant aux pays en développement une aide pour limiter ou réduire leurs émissions de GES et s'adapter aux impacts des changements climatiques »;
- Contribuer à l'atteinte de l'objectif ultime de la CCNUCC (article 2) et des objectifs globaux en termes d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation des communautés vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques conformément aux articles 4 et 7.1 de l'Accord de Paris sur le climat.

Pour cela, le GCF financera des projets et des programmes portant sur l'atténuation des émissions de GES et l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, développés aussi bien par le secteur public que privé.

En se référant au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

L'atténuation des émissions de GES : est une intervention humaine visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre.



L'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques: est une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences.



Changement de paradigme

Il est défini par le GCF comme étant la mesure avec laquelle une activité proposée est susceptible de catalyser un impact supérieur à un investissement ponctuel dans un projet ou un programme.

Plus concrètement, c'est un changement dans la manière de réfléchir et d'agir qui permet de générer un impact au-delà du projet/programme financé.



3- GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration du GCF est composé de 24 membres, élus pour 3 ans par les groupes régionaux de la CCNUCC. Ces membres représentent de manière équitable les pays développés et en développement. Chaque membre est appuyé par un suppléant. Les membres et leurs suppléants sont également assistés par des conseillers techniques et juridiques.

Le Conseil d'administration est présidé par deux Co-présidents, l'un issu d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement et 2 représentants du secteur privé agissant en tant qu'observateurs. Il dispose d'une Direction exécutive et d'un secrétariat autonome placé sous son autorité.



Accès au GCF : Exigences de base

Éléments de base habilitant un pays bénéficiaire, comme la Tunisie, à accéder au financement du GCF :

- Une Stratégie / politique climatique nationale ambitieuse et cohérente ;
- Des besoins institutionnels :
 - Autorité Nationale Désignée AND désignée par le gouvernement ;
 - Entités d'accès direct proposées par l'AND (entités nationales ou régionales accréditées par le GCF) ;
 - o Entités internationales accréditées par le GCF.
- Un Pipeline de projets répondant aux priorités nationales et aux exigences du GCF déclinées dans le programme de pays dédié aux fonds climat.

1- METTRE EN PLACE UNE AUTORITÉ NATIONALE DÉSIGNÉE (AND)

Chaque pays est appelé à désigner un vis-à-vis pour interagir avec le GCF. Selon son contexte et son organisation institutionnelle, une Autorité Nationale Désignée (AND) est établie ou un point focal national (PFN) est désigné.

Dans le cas de la Tunisie, une AND, composée de dix-huit membres, dont le point focal national, a été mise en place, sa composition figure en annexe 1. Elle constitue l'interface principale entre un pays et le GCF. Le mandat d'une AND serait de :

- Fournir un large contrôle stratégique des activités du GCF dans le pays;
- Mobiliser les acteurs pertinents des secteurs public, privé et de la société civile, pour identifier les secteurs prioritaires à financer par le GCF;
- Communiquer les nominations/la non-objection aux entités (nationales ou régionales, publiques et privées) qui demandent l'accréditation auprès du GCF sous le titre d'un « accès direct »;
- Fournir un avis de non-objection aux propositions de financement soumises au GCF (en se basant sur une procédure approuvée au niveau national);
- Assurer un leadership au niveau du déploiement de financement pour le Readiness et le soutien préparatoire dans le pays.

En Tunisie, le point focal national représente le vis-à-vis direct du pays auprès du GCF. Il coordonne les activités de préparation à l'accès au GCF, et les rencontres des différents comités de l'AND (de non-objection, comité ad hoc chargé de discuter des nouvelles orientations du Fonds...).

Point Focal de la Tunisie auprès du GCF
Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
Monsieur Chokri MEZGHANI

Direction Générale du Développement Durable Cité administrative, rue de développement, Cité El Khadra, 1003 Tunis Tunis | Tél : 70 243 800 - Fax : 71 955 360

2- Choisir une entité accréditée pour exécuter les projets

Le GCF attribue ses ressources à travers un réseau d'institutions publiques, privées et non gouvernementales, opérant à des niveaux infranationaux, nationaux, régionaux et internationaux et répondant aux normes du GCF. Elles sont appelées « entités accréditées (EAs) ». Ces dernières doivent démontrer, par le biais de leur accréditation, qu'elles sont alignées sur les objectifs du GCF et qu'elles sont en mesure de respecter ses normes fiduciaires, environnementales et sociales.

On distingue:

- Des entités accréditées nationales ou régionales à « accès direct » : ce sont des organisations nationales ou régionales qui doivent impérativement être nommées par l'AND/PFN d'un pays en développement. Une fois accréditées, elles seront en mesure d'accéder « directement » aux ressources du GCF;
- Des entités accréditées d'accès international : ce sont des organisations comme des agences des Nations unies, des banques multilatérales de développement, des institutions financières internationales et des institutions régionales et autres. Pour leur accréditation, elles peuvent s'adresser directement au GCF.

La liste complète et mise à jour des entités accréditées auprès du GCF peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/entity-directory.

L'exécution des financements alloués par le GCF se fait uniquement à travers des entités accréditées ou des intermédiaires (entités d'exécution).

Le processus d'accréditation est fonction des points suivants :

- Type d'accès aux ressources : i) direct pour les EAs à caractère national et régional et, ii) les EAs à caractère international;
- La taille des projets qu'elles sont susceptibles de gérer ;
- Les normes fiduciaires qu'elles sont en mesure de respecter;
- Les catégories de risques environnementaux et sociaux qu'elles sont en mesure de respecter.

L'annexe 2 décrit de manière chiffrée l'avancée du processus d'accréditation.

QUELLES SONT LES ENTITÉS ACCRÉDITÉES (EA) ÉLIGIBLES POUR PORTER DES PROJETS EN TUNISIE ?

EA-NATIONALES

- La Caisse des Dépôts et des Consignations de la Tunisie (CDC) est en phase très avancée de son processus d'accréditation en tant que EA nationale :
- L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) est au début de son processus d'accréditation en tant que EA nationale.

EA-RÉGIONALE

• L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), est accrédité depuis le 2 octobre 2017, en tant que EA régionale à « accès direct » (https://www.greenclimate.fund/-/sahara-and-sahel-observatory)

EA-INTERNATIONALES

 Plusieurs Institutions internationales, notamment celles ayant des agences à Tunis, sont accréditées en tant que EAs internationales : la Banque Mondiale, le PNUD, la FAO, la GIZ, l'AFD, la BAD, et autres.

Architecture GCF

Fonds vert pour le climat

Entités accréditées

Programmes
et Projets

Instruments Financiers

Progr
et P

Dons
Prêts

Garanties Prise de participation

3- ARCHITECTURE DE FONCTIONNEMENT DU GCF

L'architecture de fonctionnement du GCF met en exergue le rôle primordial de coordination joué par l'Autorité nationale désignée durant tout le long du processus d'accès aux ressources financières qui ne peut se faire qu'à travers une entité accréditée (EA).

Figure 1 - Architecture de fonctionnement du GCF (Source : Ron Chapple / Ron Chapple Studios / Thinkstock)

4- PROGRAMME PAYS DE LA TUNISIE

A l'instar des autres pays, la Tunisie est en cours d'élaboration de son programme pays auprès du GCF. Il permettra l'identification des priorités stratégiques pour un engagement de la Tunisie avec le GCF, ainsi que les activités (projets, programmes...) à planifier.

Un projet/programme éligible au GCF doit répondre obligatoirement à deux aspects fondamentaux :

- Une véritable appropriation par le pays à travers l'alignement avec les priorités nationales décrites dans les documents stratégiques de lutte contre les changements climatiques;
- L'alignement avec le cadre stratégique d'investissement, les politiques et les risques environnementaux et sociaux du GCF.

COMMENT FAVORISER UNE VERITABLE APPROPRIATION PAR LE PAYS ?

Lors de la 17° CdP à la CCNUCC, tenue à Durban en Afrique du Sud, en 2012, le Conseil d'administration du GCF a demandé aux pays d'élaborer un mécanisme de non-objection. La finalité étant de favoriser une véritable appropriation par les pays des projets/programmes financés par le GCF.

La fourniture d'un avis de non-objection est une condition nécessaire pour l'approbation de toute proposition de financement soumise au GCF.

1- LES OBJECTIFS DU MÉCANISME DE NON-OBJECTION

- Faciliter une véritable appropriation par les pays notamment en assurant la cohérence et la pertinence de tout projet/programme avec les politiques, les stratégies et les plans nationaux relatifs au climat;
- Veiller à ce que les structures et les communautés affectées, de manière directe ou indirecte, par un projet et/ou programme financé par le GCF, aient l'opportunité de s'impliquer dans le processus.

Ce mécanisme devrait permettre à un pays d'ajuster/rejeter tout projet/programme qui ne s'intègrerait pas dans ses plans et priorités de développement.

2- Une architecture adaptée au contexte national

Le Conseil d'administration du GCF n'a pas proposé d'architecture et de lignes directrices, laissant ainsi toute la latitude aux pays de concevoir des mécanismes de non-objection adaptés à leurs contextes nationaux. De même, la revue de l'ensemble des procédures et/ou mécanismes similaires développés par d'autres instances internationales telles que : l'International Finance Corporation (IFC) ; le Mécanisme de développement propre (MDP) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), met en exergue l'absence d'un Mécanisme de non-objection formalisé et standardisé.

Pour la Tunisie, la conception d'un Mécanisme de non-objection a reposé sur les caractéristiques suivantes : i) simple, ii) évolutif et iii) adapté au contexte national.

3- Un mécanisme de non-objection

Initialement, une lettre formelle de non-objection était nécessaire et requise au niveau de la présentation d'une proposition de financement. En s'appuyant sur les leçons retenues par la pratique, le Conseil d'administration du GCF a recommandé aux pays de fournir également une lettre formelle de non-objection plus en amont, au niveau de la présentation d'une note conceptuelle.

Sur la base de ces considérations, la proposition d'un Mécanisme de non-objection adapté au contexte tunisien a été structurée autour de deux modules :

Module 1 - Fourniture d'un avis de non-objection au niveau de la note conceptuelle.

La matrice d'évaluation est structurée autour des quatre critères auxquels des pondérations ont été affectées :

- 1. La pertinence avec les politiques et les stratégies nationales de développement et des changements climatiques : une pondération de 25 % ;
- 2. L'alignement avec les priorités nationales : une pondération de 25 % ;
- 3. La cohérence avec les axes prioritaires d'investissement du GCF : une pondération de 30 %;
- 4. L'alignement avec les critères d'investissement du GCF : une pondération de 20%.

Module 2 - Fourniture d'un avis de non-objection au niveau de la proposition de financement.

La matrice d'évaluation est structurée autour de deux critères auxquels des pondérations ont été affectées :

- La viabilité du schéma de financement : une pondération de 60 %
- Le respect des normes de performance relatives à la gestion des risques socioenvironnementaux du GCF : une pondération de 40 %.

La délivrance d'un avis de non-objection est soumise à un minimum de conditions requises définies à travers un ensemble de critères éliminatoires.

QUEL EST LE CADRE STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT DU GCF?

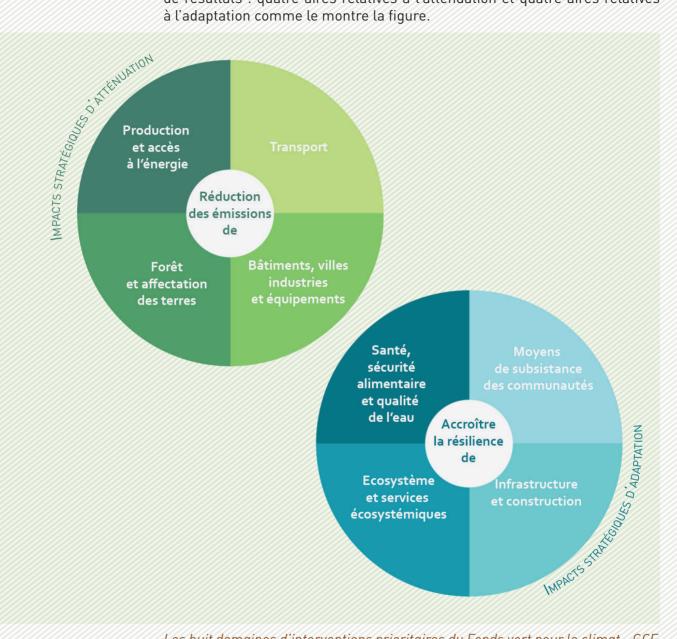
Le GCF est essentiellement guidé par son instrument de gouvernance et ses règles de procédures. L'ensemble de ces éléments contribuent au fonctionnement du GCF.

Il s'agit notamment :

- Des domaines d'interventions prioritaires du GCF ;
- Des instruments financiers ;
- Des principes de base pour l'allocation de ses ressources ;
- Des critères d'investissement.

1- Domaines d'interventions prioritaires

Le GCF finance des projets et des programmes en accord avec son cadre de gestion des résultats (Result Management Framework), qui définit huit aires de résultats : quatre aires relatives à l'atténuation et quatre aires relatives à l'adaptation comme le montre la figure.



Les huit domaines d'interventions prioritaires du Fonds vert pour le climat - GCF.

Avec un focus sur ...

- Les impacts;
- Le potentiel en matière de changement de paradigme ;
- Les bénéfices croisés sur l'adaptation et l'atténuation ;
- Les co-bénéfices en matière de développement durable.

Le GCF a en outre identifié 5 priorités d'investissement transversales disposant également d'un impact significatif en matière d'atténuation et d'adaptation :

- Transformer la production et l'accès à l'énergie ;
- Créer des villes climato-compatibles ;
- Encourager l'agriculture à faible émission de carbone et résiliente aux changements climatiques ;
- Promouvoir les financements à grande échelle pour les forêts et les changements climatiques ;
- Renforcer la résilience des petits États insulaires en développement (PEID).

2- INSTRUMENTS FINANCIERS

Les financements octroyés par le GCF sont fournis sous forme de :



Un projet/programme peut être financé à travers une combinaison de ces différents instruments dont les termes sont déterminés sur la base du cas par cas.

3- COMMENT LE GCF ALLOUE-T-IL SES RESSOURCES ?

Les principes de base du GCF pour l'allocation de ses ressources sont :

- Une allocation équitable de 50 % pour l'atténuation et 50 % pour l'adaptation;
- Une allocation minimale de 50 % des fonds alloués à l'adaptation au profit des pays les plus vulnérables, notamment les PMAs, les EIDs et les EAs;



- Un accès géographiquement équitable aux ressources et une allocation équitable entre les pays ;
- Une allocation significative des ressources sous forme de prêts pour le secteur privé ;
- Une allocation suffisante pour l'appui à la préparation des pays à l'accès aux financements par le GCF (le programme de préparation - Readiness).

L'allocation des ressources pour l'adaptation est basée sur :

- La capacité d'un projet/programme à démontrer son potentiel d'adaptation aux impacts des changements climatiques dans un contexte de promotion du développement durable et de changement de paradigme;
- Les besoins immédiats et prioritaires des pays vulnérables, notamment les PMAs, les EIDs et les Etats africains.

L'allocation des ressources pour l'atténuation est basée sur la capacité de l'activité proposée à démontrer son potentiel de réduire et/ou limiter les émissions de GES dans un contexte de changement de paradigme.

L'allocation des ressources au profit du secteur privé est basée sur la promotion :

- Des activités susceptibles de limiter et/ou réduire les émissions de GES et de s'adapter aux impacts des changements climatiques ;
- La participation des acteurs du secteur privé dans les pays en développement, particulièrement les acteurs locaux, incluant les petites et moyennes entreprises et les intermédiaires financiers ainsi que des activités qui permettent l'engagement du secteur privé dans les PMAs et les EIDs.

4- CRITÈRES D'INVESTISSEMENT DU GCF

Le Conseil d'administration du GCF a défini¹ six critères d'investissement :

Potentiel de faire un impact	8 domaines d'impacts
Changement de paradigme	Changement de la donne et potentiel de catalyser un impact au-delà d'un investissement ponctuel projet ou programme
Potentiel de développement durable	Co-bénéfices sociaux, environnementaux, économiques et genre
Répondre aux besoins des bénéficiaires	Vulnérabilité ; Niveau de développement économique et social ; Dispositif de financement ; Besoins institutionnels
Promotion de l'appropriation par les pays	 Cohérence avec les politiques et stratégies nationales ; Capacité des institutions Engagement avec les parties prenantes nationales
Efficacité et efficience	 Efficacité des coûts ; Viabilité financière Co-financement ; Meilleures pratiques

A ces critères d'investissement, des indicateurs d'investissement ont également été définis par le GCF² avec des seuils minimums indicatifs. A titre d'exemple, le tableau suivant présente quelques seuils indicatifs : CO2 évitée.

Critère d'investissement	Seuil indicatif minimum		
	Atténuation des émissions de GES		
	 Propositions par des PMAs, des EIDs et des EAs: Réduction des émissions de GES d'au moins 150.000 teqCO2 pour la durée de vie des activités; 		
Impact potentiel	 Propositions d'autres pays en développement : Réduction des émissions d'au moins 750.000 teqCO2 pour la durée de vie des activités. 		
	Adaptation		
	 au moins 5.000 bénéficiaires directs. 		
Efficacité et efficience	 Propositions par des PMAs, EIDs et États africains : coût estimé inférieur à US\$ 420 par teqCO2 évitée ; Autres pays en développement : coût estimé inférieur à US\$ 230 par teqCO2 évitée. 		

L'annexe 3 présente l'activité du GCF en guelques chiffres.

² https://www.greenclimate.fund/documents/20182/239759/Initial investment framework activity-specific sub-criteria and indicative assessment factors.pdf/771ca88e-6cf2-469d-98e8-78be2b980940

COMMENT LE GCF GÈRE-T-IL LES RISQUES ET LES ASPECTS SOCIOENVIRONNEMENTAUX ?

Le GCF gère les risques et les aspects socioenvironnementaux des Projets/Programmes qu'il finance à travers :

- Des normes fiduciaires pour une utilisation saine des ressources ;
- Des normes socio-environnementales pour limiter les dommages sur les personnes et les écosystèmes ;
- Une politique de genre pour garantir une équité et égalité des sexes ;
- Une appréhension des risques pour améliorer la gestion ;
- Un suivi-évaluation des activités des projets/ programmes.

1- DES NORMES FIDUCIAIRES POUR UNE UTILISATION SAINE DES RESSOURCES

Lors de sa 7° réunion, le Conseil d'administration du GCF a adopté un ensemble de standards fiduciaires³ auxquels doivent satisfaire les entités accréditées (EAs) ainsi que les intermédiaires. Ces standards visent à s'assurer que :

- Les ressources financières mises à la disposition des entités accréditées soient utilisées à bon escient et dans les conditions prévues;
- Les opérations financières soient sécurisées (lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, etc.);
- Les projets financés tiennent compte des enjeux actuels des changements climatiques, du développement durable et de la protection de l'environnement.

Ces standards constituent l'une des conditions essentielles auxquelles doit satisfaire une entité accréditée afin de pouvoir bénéficier d'un financement auprès du GCF. Ils sont structurés en deux groupes :

Normes fiduciaires basiques

- · Capacités administratives et financières clés ;
- Transparence et responsabilités.

Normes fiduciaires spécialisées

- En relation avec la gestion des projets;
- En relation avec l'octroi des subventions ;
- En relation avec les prêts et autres combinaisons.

2- Des normes socio-environnementales pour limiter les dommages sur les personnes et les ecosystèmes

Dans le cadre de son mandat, le GCF s'est engagé à gérer de manière efficace et équitable les risques et les impacts socio-environnementaux à travers la définition de normes socio-environnementales. Ces dernières visent à éviter, réduire ou compenser les risques environnementaux et sociaux, et tout autre impact néfaste lié à l'activité d'un projet/programme. Ces normes sont de nature à assurer le succès des activités planifiées et à réduire les conflits, optimiser les avantages et éviter les dommages pour les personnes ou les écosystèmes.

Les normes socio-environnementales sont au nombre de huit :

- Standard de performance 1 : évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Standard de performance 2 : conditions de travail ;
- Standard de performance 3 : efficience des ressources et prévention de la pollution ;

³ Synthèse des standards fiduciaires : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/24943/ GCF B.07 11 - Decisions of the Board - Seventh Meeting of the Board 18-21 May 2014.pdf/73c63432-2cb1-4210-9bdd-454b52b2846b

- Standard de performance 4 : santé, sûreté et sécurité de la communauté ;
- Standard de performance 5 : acquisition des terres et réinstallation involontaire :
- Standard de performance 6 : conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ;
- Standard de performance 7 : populations indigènes ;
- Standard de performance 8 : héritage culturel.

La 1^{re} norme de performance est applicable à toutes les activités. En revanche, les autres sont applicables selon les besoins et les spécificités d'un projet/programme. Les entités accréditées sont tenues de veiller à leur application.

3- Une politique de genre pour garantir une équité et une égalité des sexes

Dans le cadre de sa politique et de son plan d'action genre⁴, le GCF s'engage à :

- L'équité et l'égalité des sexes ;
- L'inclusion du genre dans toutes les activités;
- La responsabilité pour le genre au niveau des résultats et des impacts des changements climatiques ;
- L'appropriation par les pays à travers l'alignement sur les politiques et les priorités nationales ;
- La sensibilité aux compétences genre dans tout le cadre institutionnel du GCF;
- La répartition équitable des ressources entre les hommes et les femmes.

Pour cela, le GCF a adopté une résolution rendant nécessaire l'élaboration, pour chaque proposition de projet/programme, d'un plan d'action genre. L'intégration du genre doit s'appliquer à toutes les activités des projets/programmes, incluant les activités du secteur privé.

4- APPRÉHENDER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA GESTION DES PROJETS/PROGRAMMES

Le GCF a mis en place un mécanisme et des règles pour appréhender, apprécier et évaluer les risques environnementaux et sociaux liés aux projets/programmes. Cela permet :

- Une compréhension précoce des risques liés à des activités de projets/ programmes afin de prévoir une gestion appropriée;
- La priorisation de l'utilisation des ressources, en évitant la concentration sur les activités à haut risque ;
- Savoir si l'activité est éligible au financement du GCF, en se basant aussi sur le niveau d'accréditation de l'entité concernée.

⁴ Plan d'action genre : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/319135/1.8_-_ Gender_Policy_and_Action_ Plan.pdf/f47842bd-b044-4500-b7ef-099bcf9a6bbe

Catégories de risques :

Catégorie	Définition			
Catégorie A ou I1	« Activités présentant un potentiel important de risques environnementaux et sociaux négatifs et/ou impacts variés, irréversibles, ou sans précédent ».			
Catégorie B ou I2	« Activités présentant un potentiel limité de risques environnementaux et sociaux et/ou impacts qui ne sont pas nombreux, bien localisés, largement réversibles et facilement pris en charge par des mesures d'atténuation ».			
Catégorie C ou I3	« Activités avec un minimum ou pas d'effet adverse de risques environnementaux et sociaux et/ou impacts ».			

En fait, le type de risque est intrinsèquement dépendant de la nature de l'activité. Il dépend également du contexte national et des modalités de mise en œuvre du projet.

5- Suivi-évaluation des activités des projets/programmes

Le suivi-évaluation des activités d'un projet/programme financé par le GCF, doit être mené par l'entité accréditée sur la base d'un ensemble d'indicateurs de performances et de processus qui vise à :

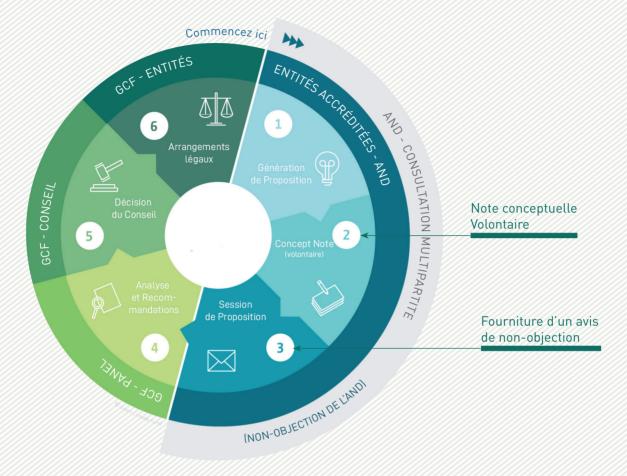
- S'assurer que la mise en œuvre du projet/programme suit la planification retenue;
- Être informé de tout changement ou signes précurseurs d'une difficulté possible ;
- Concentrer les ressources selon les besoins ;
- Préparer l'ajustement des activités et des plans pour répondre aux évènements inattendus :
- Construire une relation de confiance avec l'ensemble des acteurs concernés.

QUEL EST LE CYCLE D'UN PROJET/PROGRAMME?

Les étapes du cycle d'un projet/programme auprès du GCF sont au nombre de six :

- Génération de propositions ;
- Soumission d'une note conceptuelle ;
- Soumission d'une proposition de financement ;
- Analyse et recommandations par le Conseil d'administration du GCF :
- Décision du Conseil d'administration du GCF ;
- Dispositions légales.

1- LES ÉTAPES D'UN CYCLE DE PROJET AU GCF



Le cycle d'un projet/programme du GCF est illustré par la figure qui suit :

La partie droite de la figure (en bleu) représente le cadre national, depuis la génération d'une idée de projet, passant par l'élaboration d'une note conceptuelle, jusqu'à la soumission d'une proposition de financement appuyée par une lettre de non-objection fournie par le point focal.

En revanche, la partie gauche de la figure (en vert) représente le cycle au niveau du GCF, depuis l'analyse et les recommandations, passant par l'avis favorable du Conseil d'administration, jusqu'aux arrangements légaux pour mettre les fonds octroyés à disposition de l'entité accréditée.

Les étapes d'un cycle d'un projet/programme auprès du GCF sont :

1- Génération de propositions

Les propositions de financement peuvent provenir de divers sponsors dans un pays, y compris des entités publiques, privées et à but non lucratif. Les promoteurs de propositions doivent travailler avec une entité accréditée - EA pour élaborer des propositions. L'EA, en concertation avec l'AND/PF, peut présenter des propositions de financement de projets/programmes au GCF. De même, le GCF peut publier des appels pour des propositions de financement sur son site.

2- Soumission d'une note conceptuelle par l'AND/PF ou une EA choisie par le promoteur du projet/programme. C'est une étape volontaire mais fortement recommandée. L'élaboration d'une note conceptuelle se fait selon le formulaire fourni par le GCF conformément à des lignes directrices dans ce sens. Le secrétariat du GCF examine la proposition et fournit ses recommandations à l'EA et à l'AND/PF à savoir : i) l'endossement de la note conceptuelle, ii) une demande de re-soumission moyennant des ajustements et des changements et iii) un rejet.

3- Soumission d'une proposition de financement

L'entité accréditée - EA, en concertation avec l'AND/PF, prend en charge l'élaboration d'un document de projet/programme ainsi qu'une proposition de financement. L'AND/PF examine cette proposition de financement en utilisant un mécanisme de non-objection. À l'obtention de la lettre de non-objection, l'EA introduit une requête de financement auprès du secrétariat du GCF, avec l'ensemble des autres pièces requises pour le dossier de soumission.

4- Analyse et recommandations par le Conseil d'administration du GCF

Le secrétariat du GCF évaluera, dans un premier temps, la proposition afin de s'assurer du respect de ses normes de gestion des risques socio-environnementaux, de sa politique genre, de sa politique financière et de toute autre politique promulguée par le Conseil d'administration. Dans un second temps, le secrétariat évaluera dans quelle mesure le projet/programme répond aux critères de son cadre d'investissement. A l'issue de cet examen initial, un Panel indépendant d'évaluation technique, relevant du GCF, procèdera à une évaluation technique et indépendante des performances attendues du projet ou du programme.

5- Décision du Conseil d'administration

En la base de l'évaluation technique, le Conseil du GCF décide :

- D'approuver une proposition de financement ;
- D'approuver en émettant des réserves et des conditions ;
- De rejeter une proposition de financement ;
- Ou de différer sa décision afin de donner une opportunité supplémentaire à l'EA de resoumettre une proposition améliorée.

6- Dispositions légales

Lorsque la proposition de financement d'un projet/programme est approuvée, un Accord de Financement d'Activité (FAA – Funding Activity Agreement) est négocié et signé entre l'entité accréditée et le GCF. À la suite de cela, le GCF procède au transfert des fonds alloués à l'EA.

2- Les délais d'un cycle de projet/programme du GCF

A titre indicatif⁵, le délai moyen d'un cycle de projet/programme du GCF est d'environ 13 mois, à savoir : i) 3 mois pour la soumission et l'approbation d'une note conceptuelle, ii) 7 mois pour l'élaboration et la soumission d'une proposition de financement ; et iii) 3 mois pour le processus d'approbation de la proposition de financement par le Conseil d'administration du GCF.

Il est largement dépendant de la qualité des documents du projet et de la réactivité de l'entité accréditée.

Ce délai moyen est schématisé dans la figure qui suit :

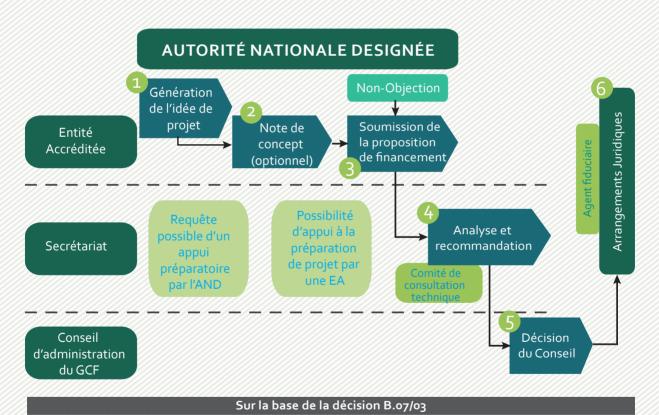


Figure 4 - Exemple de cycle de projet/programme GCF, incluant les acteurs impliqués et les délais à titre indicatif (Source : Fayolle V., Odianose S. and Soanes M., 2017)

⁵ A ces deux dispositifs préparatoires, s'ajoute une facilité pour le secteur privé (Private Sector Facility –PSF), pour les catégories de micro et de petits projets.

QUELS SONT LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR FACILITER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS DU GCF?

Dans le but de faciliter et d'appuyer l'accès des pays éligibles aux ressources du GCF, le Conseil d'administration a mis en place deux dispositifs préparatoires:

- Dispositif 1 Le programme de préparation «Readiness Program»: destiné au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des pays en développement;
- Dispositif 2 La facilité pour la préparation d'un projet/programme (Project Preparation Facility-PPF) qui vise à appuyer les EAs et les intermédiaires dans la préparation des propositions de projets/programmes.

A ces deux dispositifs préparatoires, s'ajoute une facilité pour le secteur privé (Private Sector Facility – PSF), pour les catégories de micro et de petits projets.

1- Programme de Préparation (Readiness)

Dans le cadre d'un programme de préparation (Readiness), un pays peut disposer jusqu'à un million de dollars américains (1M US\$) par an, dont 300.000 US\$ annuellement pour l'établissement et le renforcement des capacités de l'AND/PF afin d'assurer un engagement approprié auprès du GCF.

Le Conseil d'administration du GCF peut également allouer jusqu'à trois millions de dollars américains (3M US\$) par pays pour la formulation des Plans Nationaux d'Adaptation par les AND/PFN, et leur permettre de disposer de mesures d'adaptation pour lutter contre les changements climatiques.

En outre, le programme Readiness peut également renforcer les capacités des entités nationales et régionales (dites à accès direct) qui sont proposées par l'AND/PF pour appuyer leurs demandes d'accréditation auprès du GCF. Cet appui peut également être mis à la disposition des EAs à accès direct déjà accréditées par le GCF.

2- Facilité pour la Préparation d'un Projet (PPF)

La facilité pour la préparation d'un projet/programme (PPF) est principalement destinée aux entités accréditées nationales pour les catégories de micro et de petits projets. Dans ce cadre, des financements en dons (subventions) ou en dons remboursables, sont alloués pour un montant allant jusqu'à 1,5 million de dollars américains (1,5 M US\$) pour chaque demande.

La PPF est susceptible de couvrir :

- Des études de préfaisabilité et de faisabilité ;
- Des études environnementales, sociales et sur le genre ;
- Des évaluations de risques ;
- L'identification et la formulation d'indicateurs des projets/programmes;
- Des services contractuels et/ou de conseils ou autres services pour la structuration financière de l'activité proposée;
- D'autres activités de préparation de projet suffisamment justifiables.

3- FACILITÉ POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Le Conseil d'administration du GCF a également mis en place un dispositif pour appuyer le secteur privé, appelé Facilité pour le secteur privé (Private Sector Facility – PSF). Il vise à :

- Rehausser l'investissement dans le développement à faible émission en carbone;
- Débloquer et stimuler les investissements du secteur privé dans l'adaptation, répondant ainsi aux différents cadres financiers des pays et à la disponibilité des capitaux ;
- Appuyer l'atténuation des émissions de GES en trouvant des alternatives innovantes qui augmenteraient les ressources des énergies propres.

Pour mobiliser les fonds, le PSF s'appuie sur les fonds de pensions, les compagnies d'assurances, les intermédiaires financiers locaux et régionaux et les marchés de capitaux. Il finance, sous forme de crédits remboursables, les projets du secteur privé portant sur les activités d'atténuation et d'adaptation.

Les principales activités concernées sont les énergies propres, l'efficacité énergétique, les innovations climatiques, la résilience des infrastructures, les produits et services pour les communautés vulnérables, l'agriculture, les forêts, l'alimentation, la sécurité hydrique et la préservation des écosystèmes.

Le GCF propose différents instruments financiers pour les investisseurs du secteur privé, notamment des prêts, une prise de participation par actions et des garanties. Ces instruments peuvent aussi être combinés aux prêts concessionnels, en diminuant les risques d'investissements et en regroupant les petits projets dans un même portefeuille.

Annexe 1 | Composition de l'Autorité Nationale Désignée (AND) de la Tunisie auprès du GCF

L'AND tunisienne est composée de représentants des Ministères et institutions nationales concernés par les changements climatiques et la finance climat :

- Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE) :
 - Point focal national du Fonds vert pour le climat (PFN-GCF);
 - Point focal national de la CCNUCC (PFN-CC);
 - Point focal national du Fonds d'Adaptation (PFN-FA);
 - Point focal national du Fonds pour l'Environnement Mondial (PFN-FEM).
- Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP);
- Ministère des finances (MF) ;
- Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI) :
- Ministère des affaires étrangères (MAE) ;
- Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises (MIPME);
- Ministère du tourisme et de l'artisanat (MTA) ;
- Ministère de la santé (MS) ;
- Ministère du transport (MT);
- Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire (MEHAT);
- Agence nationale de maitrise de l'énergie (ANME);
- Agence de Protection et de l'Aménagement du Littoral (APAL);
- Agence Nationale pour la Gestion des Déchets (ANGeD);
- Office national de l'assainissement (ONAS) ;
- Banque centrale de Tunisie (BCT) ;
- Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF) :
- Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA);
- Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP).

Annexe 2 | Le processus d'accréditation en quelques chiffres⁶

Au 28 février 2019, le GCF comptait 84 entités accréditées, dont 55 avaient signé un accord-cadre d'accréditation (AMA).

213 entités supplémentaires étaient en attente d'accréditation, dont

- 108 avaient eu accès au système d'accréditation en ligne (OEA);
- 90 avaient soumis une demande d'accréditation et étaient en train d'être soumises à un contrôle de conformité du stade 1 par le secrétariat, et ;
- Les 15 autres avaient achevé l'étape 1 et étaient en train de subir un examen par un jury d'acceptation (stade 2.1)

La liste des entités accréditées est disponible sur ce lien : https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/entity-directory.



Annexe 3 | Le GCF en quelques chiffres

Le portefeuille de projets approuvés par le GCF devrait permettre de :

- Réduire les émissions de GES de 1,6 milliard de tonnes d'équivalent en CO2 (CO2 ég)
- Améliorer la résilience de 272 millions de bénéficiaires (directs et indirects), sur la base d'une estimation des effets indésirables.

En mai 2018, le Fonds vert pour le climat avait mobilisé l'équivalent de 10,3 milliards US\$ sous forme de promesses de contributions de la part de 43 pays. L'objectif est de convertir toutes ces annonces de contributions en accords de contribution dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle elles ont été faites.

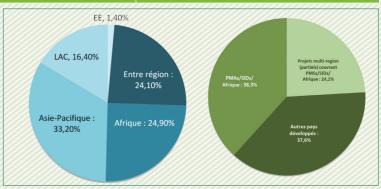
Projets approuvés (Statut au 24 octobre 2018)

De novembre 2015 à octobre 2018 : le Conseil d'administration du GCF a approuvé 93 projets [GCF/B.21/10/Rev.01, 27 Septembre 2018] avec un montant total de financement du GCF de 4,6 milliards US\$ et une valeur totale de 16,4 milliards US\$, compte tenu du cofinancement.

Répartition géographique (Statut au 24 octobre 2018)

Sur les 93 propositions de financement, 56 projets et programmes s'adressant en tout ou en partie aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux États africains, totalisant 2,9 milliards US\$ et représentent 62,4% du montant total du financement demandé au titre du GCF.

	Montant demandé au GCF (millions de US\$)
Afrique	1,161.4
Asie-Pacifique	1,549.3
Amérique latine et les Caraïbes	765.3
Europe de l'Est	64.4
Interrégional (Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et Europe de l'Est)	1,124.1
Total	4,664.5



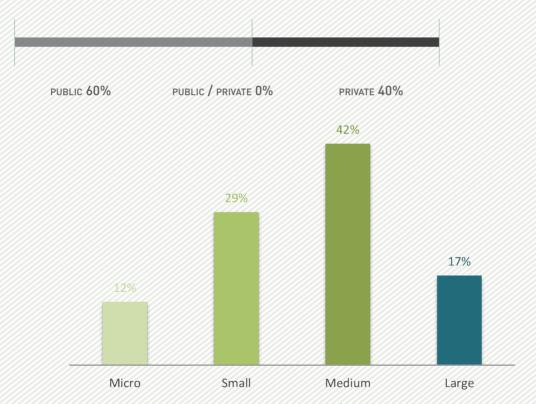
Répartition thématique (Statut au 24 octobre 2018)

Au niveau thématique, 39% des financements sont alloués à des projets d'atténuation alors que 25% sont dédiés à des projets d'adaptation. Les projets transversaux représentent 36% du financement total du Fonds, sont ventilés entre atténuation et adaptation.



Répartition sectorielle (Statut au 24 octobre 2018)

Au niveau sectoriel, 40% des financements sont alloués au secteur privé alors que 60% sont dédiés au secteur public.



Répartition des projets par taille (Statut au 24 octobre 2018)

En termes de financement du GCF, les projets sont répartis comme suit : i) projets de grande envergure : 17% ; ii) projets moyens : 42% ; iii) projets de petite envergure : 29% ; et iv) micro-projets : 12%.

En termes de nombre de projets, la plus grande part est occupée par les projets de taille moyenne, suivie par les projets de petite envergure, projets de grande envergure et micro-projets.

Présentation du guide

Le présent « Guide des principales étapes d'accès au Fonds vert pour le climat de la Tunisie - Synthèse » est élaboré dans le cadre de l'appui préparatoire exécuté par l'Observatoire du Sahara et du Sahel pour le compte du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie), Point Focal National du Fonds vert pour le climat - GCF. Destiné à l'ensemble des partenaires et acteurs du changement climatique en Tunisie, il permettra au lecteur de se familiariser avec les procédures et règles du GCF, ainsi qu'avec les dispositifs pouvant structurer, réguler et gouverner les activités liées au GCF au niveau national.

Contact

Autorité Nationale Désignée / Point Focal

Cité administrative, rue du Développement, Cité El Khadra, 1003, Tunis - Tunisie

Tél: 70 243 800 Fax: 71 955 360 Courriel: tunisie.gcf@gmail.com



